

ch.V CONCLUSION

Notre but, en commençant ce travail était de chercher les motivations qu'avaient nos ancêtres du XVIII^e siècle à l'âge du mariage . Nous avons limité cette étude à la Savoie, pensant découvrir peut-être une particularité à cette société tiraillée depuis longtemps entre sa proximité géographique avec la France, et les attaches politiques avec le Piémont .

Nous voulions aussi chercher comment, dans une société organisée totalement différemment de la nôtre, où les buts assignés au mariage sont étrangers à notre époque, les difficultés conjugales pouvaient se manifester .

Avons-nous atteint notre but ? Nous sommes tentés d'apporter une réponse nuancée .

Nous n'avons pas atteint nos buts dans la mesure où nous n'avons pu répondre à certaines interrogations relatives justement à la spécificité savoyarde ; la comparaison avec les études faites sur le territoire français a, le plus souvent, montré une analogie entre les deux sociétés . Nous avons cependant mis en évidence à diverses reprises des différences de comportement entre les populations tarines et mauriennaises ; différences qu'il serait intéressant d'approfondir, par exemple, par une étude des stratégies matrimoniales dans les deux vallées .

Mais notre recherche a été fructueuse dans la mesure où les préoccupations individuelles sont apparues pleinement dans les plaintes diverses adressées à l'official et au juge civil .

De grands traits généraux, que les études faites en France ont aussi révélés se sont dégagés : grande place de l'irrationnel dans la vie courante où le pouvoir maléfique des êtres et des choses explique l'inexplicable ; omniprésence de l'autorité paternelle ; poids de la morale collective qui pèse sur chacun par la surveillance mutuelle qu'exercent les membres de la communauté villageoise et qui réduit d'autant la vie privée de chacun ; pauvreté quasi générale qui donne une prépondérance incontestable aux impératifs économiques ;

* * *

irresponsabilité totale des femmes durant toute leur vie, situation juridique qui les prédispose à être les victimes que nous avons plusieurs fois rencontrées, qui les entraîne vers une misère profonde et inéluctable quand leur mari les délaisse, que ce soit parce que la mésintelligence règne dans le couple, ou parce que l'homme est obligé de s'expatrier pour des raisons économiques ou juridiques ; coexistence et opposition encore grande entre deux cultures qui régissent deux sociétés différentes, culture écrite des élites et culture orale vécue par la majorité ; deux cultures que leur ignorance réciproque incite à se craindre ou se mépriser .

Tous ces traits généraux prouvent que la vie d'une société est tributaire d'une époque, d'une mentalité collective, d'une certaine organisation, dont l'influence dépasse les cadres politiques des états .

L'étude de cette société du XVIII^e siècle nous a incités à nous pencher sur les relations familiales, les fortes dépendances juridiques et économiques entre les générations, les conflits qui en découlent, et nous ont fait comprendre pleinement pourquoi le choix d'un conjoint ne pouvait pas, dans un tel contexte, être un choix personnel, comment la famille, la cellule villageoise, y étaient impliquées .

Après avoir mis en évidence ces traits généraux qui marquent une époque, nous voulions montrer que des comportements individualisés étaient possibles ; nous voulions faire revivre, dans la mesure où les archives le permettaient, les modestes acteurs de cette société rurale savoyarde d'il y a deux siècles . Ce fut fait . Les écrits que le passé nous a laissés, malgré le filtre de l'homme de plume qui a transcrit les témoignages, mais aussi grâce à ses qualités propres , malgré l'aspect normatif de certaines requêtes, nous ont permis d'appréhender la diversité des caractères qui donne aux relations familiales un aspect autoritaire plus ou moins contraignant ; la diversité des situations personnelles marquées par la richesse de la famille d'origine, sa taille, la place qu'on y occupe .

Tous ces facteurs nous ont dévoilé des populations différentes et des comportements parfois opposés .

* * *

Dans le domaine des fréquentations, les procès pour promesse non tenue révèlent souvent des fréquentations courtes ; alors que les différends familiaux portés devant le Sénat montrent de longues fréquentations . L'attitude face aux parents révélée par les divers procès devant l'official : promesses rompues, demandes d'annulation, de séparation, se traduit souvent par des unions que l'autorité familiale et les nécessités économiques ont imposé à des enfants respectueux de la tradition ; tandis que les procès devant le Sénat montrent des jeunes gens qui affirment leur volonté d'autonomie . Nous avons affaire à deux populations différentes , que l'âge rapprocherait, mais que le comportement oppose ; d'un côté, des jeunes , gardiens de la tradition, qui s'y soumettent, même si elle leur pèse ; de l'autre des jeunes en désaccord avec la mentalité collective, qui revendiquent le droit à l'autonomie, frange de population qui présage la société de l'avenir . Différence encore, profonde, dans la conception du mariage. C'est ce jeune artisan qui reprend sa parole uniquement parce que le contrat n'est pas signé assez rapidement et qu'il a besoin d'une compagne pour partager ses activités, la nécessité économique étant là prépondérante ; attitude où l'on peut voir le dernier avatar du mariage conçu comme l'achat des femmes, conception héritée du fond des âges, dont nous voyons aussi quelques manifestations dans les promesses arrachées par ruse ; conception qui se manifeste par une violence entre les sexes qui perdure encore dans cette frange de population particulièrement défavorisée où sévit l'infanticide et dont l'approche nous a révélé que le viol et les agressions sexuelles sont le lot quasi quotidien .

Mais une autre conception du mariage apparaît dans l'attitude de ces couples qui eux, considèrent que l'harmonie de deux personnalités, l'entente de deux caractères est nécessaire pour une union réussie ; conception qui se manifeste dans les demandes de séparation par consentement mutuel, les séparations de longue date révélées par les demandes de divorce où les couples ont choisi de mettre fin à leur vie commune parce-qu'ils ne peuvent ensemble "vivre en paix " .

* * *

Cette idée du mariage est aussi revendiquée par les jeunes gens qui, devant le Sénat, défendent le choix que leurs parents contestent, choix qu'ils justifient par les qualités personnelles de leur futur conjoint .

Cette idée que le mariage est une affaire personnelle traduit de nouvelles motivations . Certains, en cette fin de siècle, vont parler de "faire leur bonheur " en se mariant et vont l'affirmer pour motiver une requête devant l'official . La recherche du bonheur fait une place croissante au sentiment dans les relations entre les sexes et préfigure le mariage d'amour des générations suivantes . M.C.Phan (1) cite, à l'appui de cette assertion, les deux aventures éphémères où deux garçons, pour obtenir les faveurs d'une fille, mettent en avant l'amour qu'ils ressentent ; argument qui éblouit suffisamment les filles pour qu'elles succombent à la séduction de tels propos .

Mais si les jeunes gens ont des idées différentes sur le mariage, il existe aussi des oppositions entre les générations . Quand parents et enfants s'affrontent devant le Sénat, leurs plaidoyers nous montrent la génération ancienne qui défend un ordre ancestral basé sur une hiérarchie familiale quasi monarchique, des préoccupations de transmission de patrimoine, un souci d'assortir des conditions, d'accorder des familles, et la jeune génération désireuse d'assurer par un choix personnel judicieux, une vie conjugale harmonieuse , choix fondé sur les qualités de l'élu , comportement précurseur de celui des générations suivantes .

Cette coexistence de comportements hérités de la tradition et d'attitudes qui préfigurent la mentalité collective future, se rencontre aussi dans la législation . Des traces de l'ancienne violence existent encore dans les formulaires du juge ecclésiastique qui n'omet pas de demander à une fille qui se présente devant lui si elle n'a pas été "forcée " mais en même temps l'Eglise qui prône le respect de la liberté du choix évolue au rythme des mentalités . J.L.Flandrin (2) cite comme exemple de cette évolution le fait qu'au XVI^e siècle, il aurait été inconcevable d'invoquer le seul changement de volonté pour rompre ses promesses alors qu'au XVIII^e siècle, il suffit

* * *

(1) M.C PHAN, Les amours illégitimes, op. cit. p.6 .

(2) J.L.FLANDRIN, Le sexe et l'occident, op. cit. p.92 .

d'invoquer un manque d'inclination, un défaut d'amitié pour que, nous l'avons vu, l'official justifie sa sentence par la seule "liberté de mariage" .

L'étude des mésententes conjugales nous a révélé, à travers les raisons normatives invoquées, les éternelles et banales difficultés de la vie commune . Les comportements qui apparaissent dans cette partie de l'étude dévoilent plusieurs aspects de la mentalité de l'époque .

Il nous est ainsi apparu que les longues fréquentations, agréées par les parents dont l'attitude est à maintes reprises condamnée par l'Eglise, prouvent une grande tolérance aux relations pré conjugales . Les nombreux cas de couples séparés illégalement, la clémence des condamnations, prouvent qu'il existe de nombreuses formes illégitimes de vie en couple . Sans que l'importance du phénomène puisse être mesurée avec certitude, elle paraît cependant suffisante pour que nous puissions rejoindre les conclusions de D. Dessertine qui, dans une étude sur les divorces à Lyon au moment de la révolution, écrit que les couples vivant en situation matrimoniale illégale sont un phénomène social non marginal (1) .

La tolérance que la société manifeste à l'égard du concubinage, les nombreux cas évoqués sont autant de prémices du concubinage ouvrier du siècle suivant . La justice fait preuve, par contre, de sévérité à l'encontre de l'adultère qui trouble toujours l'ordre public et moral .

La pesanteur des mentalités se manifeste par la réticence des savoyards à utiliser le divorce quand il est légalisé .

Enfin, l'étude du milieu de l'illégitimité nous a entraînés dans le monde des plus démunies : domestiques séduites par leur maître, journalières au statut précaire, qui vont engendrer des enfants voués eux mêmes, par leur naissance, à une vie de détresse, rejetés par leur père, leur mère et aussi par la société .

Des signes avant coureurs du comportement des générations suivantes sont apparus . Nous venons de parler de la tolérance au concubinage ; rappelons la fronde des enfants soucieux de se libérer de la tutelle paternelle ;

* * *

(1) D. DESSERTINE, Divorcer à Lyon sous la révolution et l'Empire, op. cit. p.178 .

notre travail qui, dans l'étude des demandes de dispense, a délibérément débordé sur le début du XIX^e siècle, a montré la place croissante de l'amour invoqué dans les requêtes, amour qui devient irrésistible, où la passion prend de l'importance. L'attitude des sénateurs dans les conflits familiaux nous est apparue comme un autre signe de modernité.

Au fil du travail, des questions ont été soulevées, sans que notre propos ait toujours été d'y chercher une réponse. Ya-t-il une solution légale à la situation des femmes abandonnées ? Peuvent-elles se libérer de la tutelle d'un mari absent parfois depuis 20 ans ? Peuvent-elles rentrer en possession de leurs biens propres ?

Quel rôle exact a joué l'Eglise dans l'émergence des aspirations individualistes manifestées par les jeunes en rébellion contre leurs parents ?

Comment la loi, plusieurs fois en avance sur les mentalités, a-t-elle fait progresser la modernité ?

Comment un des buts assignés au mariage par l'Eglise, nous voulons dire les enfants, s'est-il introduit dans les mentalités ?

Comment l'organisation administrative, dont nous avons mesuré les lacunes et le décalage avec la culture orale ambiante, s'est-elle mise en place de façon systématique, et comment a-t-elle été intégrée aux habitudes de vie ?

Certaines de ces questions sont encore sans réponses dans la société de la fin de l'Ancien Régime. Beaucoup devront attendre que, le temps passant, le XIX^e siècle mette en place un autre monde, pour que l'historien du XX^e siècle puisse y apporter une réponse.

* * *